

# Le SPELC sort gagnant du scrutin

Le SPELC, premier en nombre de sièges, comme en 2007, continue sa progression. Il gagne 0,8 point en voix et 4 sièges (+ 5 dans le 1<sup>er</sup> degré, - 1 dans le 2<sup>nd</sup> degré) passant de 195 à 199 sièges.

Seul parmi les trois grands syndicats présents dans l'enseignement privé, le SPELC progresse et reste le premier en nombre de sièges, sur l'ensemble des scrutins. Ce résultat est obtenu malgré le nouveau mode de scrutin dans le 2<sup>nd</sup> degré qui a engendré une forte abstention.

La situation est certes variée selon les régions, mais nous restons le syndicat le mieux implanté dans toutes les CCM de France. Il en ira donc de même dans les commissions de l'emploi puisque les mandats de vote y sont répartis en fonction des résultats aux CCM.

Le SPELC a toujours été un syndicat de terrain, de proximité, à votre service. Notre première mission est de vous informer, de défendre vos droits au quotidien. Par votre vote, vous nous le demandez, et nous mettrons tout en œuvre pour continuer avec efficacité et obstination.

Vous avez également manifesté votre attachement à un syndicalisme constructif, qui défend la liberté d'enseignement sans toutefois tomber dans le repli

identitaire ou dans la soumission à une institution. Le SPELC est un syndicat autonome et entend conserver toute sa liberté de pensée et d'action.

Cette proximité ne nous empêche pas de prendre part aux grands débats nationaux sur l'éducation. Nous nous impliquons dans la réflexion sur l'avenir de l'enseignement en France. Le SPELC a déjà contribué à la plupart des grands débats actuels : réforme du lycée et de la formation initiale, retraite, salariés des établissements et bien d'autres.

Je tiens enfin à exprimer dans ces lignes toute ma gratitude aux responsables départementaux et régionaux, à tous les délégués d'établissement, à tous les élus militants ou sympathisants SPELC. Ce résultat électoral est le fruit de leur travail, de leur investissement, souvent pris sur leur temps libre. Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés. Ensemble, nous maintiendrons le cap, à votre service.

*Luc Viehé*



*Bravo et merci !*

## Scrutin CCMD chefs d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

# Le SPELC maintient ses positions... et sa représentativité

**Les pourcentages de voix cumulés du SPELC (18,14 %), du SNEC-CFTC (14,22 %) et de la FEP-CFDT (9,38 %) dépassent les 41 %, preuve, s'il en est, de la légitimité des syndicats de salariés !**

Les listes SNEEL-SYNADEC obtiennent environ 56 % des suffrages. Le reste des voix se répartit entre des listes indépendantes de chefs d'établissement et des listes communes d'organisations syndicales. Par exemple SPELC/CFTC ou SPELC/CFDT, ce qui représente, en réalité, des voix supplémentaires pour le SPELC !

En 2007, lors du dernier scrutin, le SPELC avait déposé 28 listes et obtenu 58 sièges. Avec 20,2 % des suffrages exprimés, il était le premier syndicat de salariés dans le collège des chefs d'établissement. En 2010, il le reste très largement.

Le nombre de listes présentées par le SPELC n'a pas chuté autant qu'on pouvait le craindre. De 28 listes présentées en 2007, nous passons à 25. Certes il s'agit d'une baisse, mais présenter 25 listes dans un contexte rendu difficile était déjà un premier bon résultat.

Mieux, de nouvelles listes sont apparues : en Indre-et-Loire, dans le Tarn et dans les Vosges, autant de preuves de la pugnacité des responsables locaux. Il n'est jamais aisé de déposer une liste de dix noms lorsqu'il y a une trentaine d'écoles, parfois moins. Lorsque le nombre d'écoles rendait impossible la formation de listes SPELC, des listes intersyndicales ont été constituées. Au final, le SPELC remporte 53 sièges, répartis sur 25 départements.

Dans certains départements, la liste présentée par le SPELC est majoritaire : en Charente, dans les Côtes-

*Dossier réalisé par Christian Bonicel, Philippe Mesnager, Luc Viehé et Hervé Le Scanff qui remercient Patricia Fouliard pour son précieux concours.*

d'Armor, dans le Loir-et-Cher, en Loire-Atlantique, en Lozère, dans l'Orne, dans les Vosges et sur l'île de la Réunion !

Dans ces départements, bien souvent, le SPELC est aussi majoritaire dans le collège des maîtres. C'est très important, car dans les commissions diocésaines de l'emploi, si chaque organisation syndicale signataire de l'accord professionnel sur l'organisation de l'emploi peut siéger, le nombre de voix, en cas de vote, dépend exclusivement du nombre d'élus dans les CCMD, maîtres et chefs d'établissement.

*Philippe Mesnager*

## Élections CCMD maîtres (1<sup>er</sup> degré)

# Le SPELC creuse l'écart

*Toutes nos félicitations aux élus et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.*

ACADÉMIES	DÉPARTEMENTS	SPELC			CFTC			CFDT			CGT			DIVERS			TOTAL	
		Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix
AIX-MARSEILLE	Alpes-de-Haute-Provence	2	33	100,00 %			0,00 %			0,00 %					0,00 %	2	33	
	Bouches-du-Rhône	3	221	45,66 %	1	120	24,79 %	1	143	29,55 %					0,00 %	5	484	
	Hautes-Alpes	2	41	100,00 %			0,00 %			0,00 %					0,00 %	2	41	
AMIENS	Vaucluse	1	46	23,35 %	3	91	46,19 %	1	60	30,46 %					0,00 %	5	197	
	Aisne	1	28	17,83 %	3	102	64,97 %	1	27	17,20 %					0,00 %	5	157	
	Oise	0	37	18,32 %	2	122	60,40 %	1	43	21,29 %					0,00 %	3	202	
BESANÇON	Somme	0	18	7,03 %	4	192	75,00 %	1	46	17,97 %					0,00 %	5	256	
	Doubs	1	30	18,99 %	1	50	31,65 %	3	78	49,37 %					0,00 %	5	158	
	Jura			0,00 %	3	56	60,87 %	1	36	39,13 %					0,00 %	4	92	
BORDEAUX	Haute-Saône			0,00 %	1	16	31,37 %	3	35	68,63 %					0,00 %	4	51	
	Territoire-de-Belfort			0,00 %	0	9	18,37 %	3	40	81,63 %					0,00 %	3	49	
	Dordogne	3	39	50,00 %	2	39	50,00 %			0,00 %					0,00 %	5	78	
CAEN	Gironde	4	240	65,04 %	0	40	10,84 %	1	89	24,12 %					0,00 %	5	369	
	Landes	4	54	67,50 %			0,00 %	1	26	32,50 %					0,00 %	5	80	
	Lot-et-Garonne	1	36	28,35 %			0,00 %	4	91	71,65 %					0,00 %	5	127	
CLERMONT-FERRAND	Pyrénées-Atlantiques	2	150	36,32 %	0	42	10,17 %	3	221	53,51 %					0,00 %	5	413	
	Calvados	4	183	60,40 %	0	44	14,52 %	1	76	25,08 %					0,00 %	5	303	
	Manche	4	198	75,57 %	0	20	7,63 %	1	44	16,79 %					0,00 %	5	262	
CORSE	Orne	3	112	65,88 %			0,00 %	2	58	34,12 %					0,00 %	5	170	
	Allier	1	23	22,55 %	1	23	22,55 %	2	56	54,90 %					0,00 %	4	102	
	Cantal	1	24	32,43 %	3	50	67,57 %			0,00 %					0,00 %	4	74	
CRÉTEIL	Haute-Loire	1	51	17,83 %	3	180	62,94 %	1	55	19,23 %					0,00 %	5	286	
	Puy-de-Dôme			0,00 %	3	141	54,86 %	2	116	45,14 %					0,00 %	5	257	
	Corse-du-Sud			0,00 %	1	19	65,52 %			0,00 %					0,00 %	1	29	
DIJON	Haute-Corse			0,00 %	1	12	100,00 %			0,00 %					0,00 %	1	12	
	Seine-et-Marne			0,00 %	3	137	66,50 %			0,00 %	2	69	33,50 %		5	206		
	Seine-Saint-Denis			0,00 %	2	89	46,60 %	2	69	36,13 %	1	33	17,28 %		5	191		
GRENOBLE	Vai-de-Marne	1	43	18,70 %	3	92	40,00 %	1	45	19,57 %	0	23	10,00 %	0	27	11,74 %	5	230
	Côte-d'Or	2	49	36,03 %	0	20	14,71 %	3	67	49,26 %					0,00 %	5	136	
	Nièvre			0,00 %	1	21	53,85 %	1	18	46,15 %					0,00 %	2	39	
LIMOGES	Saône-et-Loire	2	54	37,76 %	2	47	32,87 %	1	42	29,37 %					0,00 %	5	143	
	Yonne	1	27	29,35 %	0	22	23,91 %	1	43	46,74 %					0,00 %	2	92	
	Ardeèche	2	106	41,09 %	1	42	16,28 %	2	110	42,84 %					0,00 %	5	258	
LILLE	Drôme			0,00 %	3	103	50,00 %	2	103	50,00 %					0,00 %	5	206	
	Isère	4	228	62,81 %	0	44	12,12 %	1	91	25,07 %					0,00 %	5	363	
	Savoie	0	17	14,91 %	3	57	50,00 %	2	40	35,09 %					0,00 %	5	114	
MONTPELLIER	Haute-Savoie	2	121	40,33 %	3	102	65,38 %			0,00 %					0,00 %	5	300	
	Guadeloupe	1	54	34,62 %	3	102	65,38 %			0,00 %					0,00 %	4	156	
	Guyane			0,00 %	4	48	100,00 %			0,00 %					0,00 %	4	48	
MONTPELLIER	Nord	0	269	14,30 %	4	1076	57,20 %	1	444	23,60 %					0,00 %	5	1881	
	Pas-de-Calais	1	150	24,63 %	3	323	53,48 %	1	131	21,69 %					0,00 %	5	604	
	Corrèze	1	25	52,08 %	1	23	47,92 %			0,00 %					0,00 %	2	48	
LYON	Creuse	1	7	100,00 %			0,00 %			0,00 %					0,00 %	1	7	
	Haute-Vienne	1	24	32,00 %	2	51	68,00 %			0,00 %					0,00 %	3	75	
	Ain	2	82	35,50 %	1	57	24,68 %	2	92	39,83 %					0,00 %	5	231	
MONTPELLIER	Loire	2	224	37,97 %	0	84	14,24 %	2	195	33,05 %					0,00 %	5	590	
	Rhône	2	338	33,33 %	2	409	40,34 %	1	267	26,33 %					0,00 %	5	1014	
	Aude	2	83	44,62 %	1	28	15,05 %			0,00 %					0,00 %	3	186	
MONTPELLIER	Mayenne	3	57	76,00 %	0	18	24,00 %			0,00 %					0,00 %	3	75	
	Gard	2	94	32,53 %	2	102	35,29 %	1	93	32,18 %					0,00 %	5	289	



# Élections CCMA maîtres (2<sup>nd</sup> degré)

## Le SPELC maintient l'allure

ACADÉMIES	SPELC		CFTC		CFDT		SUNDEP		CGT		FO		CGC		AUTRES		TOTAL	
	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix %	Sièges	Voix
AIX-MARSEILLE	3	1162 44,50 %	0	223 8,54 %	1	533 20,41 %	0	68 2,60 %	1	462 17,69 %	0	32 1,23 %	0	66 2,60 %	0	63 2,41 %	5	2611
AMIENS	0	79 5,91 %	4	957 71,58 %	1	235 17,58 %		0,00 %	0	66 4,94 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	1337
BESANCON	0	113 15,78 %	1	143 19,97 %	4	460 64,25 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	716
BORDEAUX	4	1625 60,43 %	0	206 7,66 %	1	775 28,82 %		0,00 %	0	83 3,09 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	2689
CAEN	2	382 31,52 %	1	177 14,60 %	2	447 36,88 %		0,00 %	0	138 11,39 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	1212
CLERMONT-FERRAND	0	127 10,06 %	3	580 46,96 %	2	439 34,79 %		0,00 %	0	116 9,19 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	1262
CORSE		0,00 %		0,00 %	1	89 100,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	1	89
CRÉTEIL	0	92 5,45 %	1	263 15,59 %	1	305 18,08 %	1	461 27,33 %	2	499 29,58 %	0	27 1,60 %	0	40 2,37 %		0,00 %	5	1687
DIJON	1	190 21,49 %	1	242 27,38 %	3	452 51,13 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	884
GRENOBLE	2	811 33,26 %		274 11,24 %	3	1010 41,43 %		0,00 %		178 7,30 %		0,00 %		52 2,13 %		113 4,63 %	5	2438
GUADELOUPE	0	57 18,15 %	3	257 81,85 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	3	314
GUYANE	0	26 28,57 %	1	30 32,97 %		0,00 %		0,00 %	1	35 38,46 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	2	91
LILLE	0	216 4,71 %	3	2043 44,56 %	2	1781 38,84 %	0	255 5,56 %	0	201 4,38 %		0,00 %		88 1,94 %		0,00 %	5	4585
LIMOGES	2	140 37,63 %	0	45 12,10 %	2	159 42,74 %		0,00 %	0	28 7,53 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	4	372
LYON	1	469 15,51 %	1	749 24,77 %	2	1021 33,76 %	1	377 12,47 %	0	180 5,95 %	0	71 2,35 %	0	70 2,31 %	0	87 2,88 %	5	3024
MARTINIQUE	3	178 78,07 %		19 8,33 %	31	13,60 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	3	228
MONTPELLIER	1	437 28,28 %	1	325 21,04 %	2	445 28,80 %		0,00 %	1	235 15,21 %		0,00 %		0	0	58 3,75 %	5	1545
NANCY-METZ	0	191 11,57 %	3	621 37,61 %	2	533 32,28 %		0,00 %	0	111 6,72 %	0	105 6,36 %	0	90 5,45 %		0,00 %	5	1651
NANTES	0	365 7,62 %	2	1324 27,65 %	3	2223 46,43 %		0,00 %	0	503 10,51 %	0	99 2,07 %	0	109 2,28 %		165 3,45 %	5	4788
NICE	3	501 44,97 %	1	304 27,29 %	1	262 23,52 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0	5	1114
ORLÉANS-TOURS	2	569 35,06 %	1	304 18,73 %	2	750 46,21 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	1623
PARIS	0	130 6,44 %	2	513 25,41 %	3	702 34,77 %	0	178 8,82 %	0	185 9,16 %		0,00 %	0	71 3,52 %	0	240 11,89 %	5	2019
POITIERS	0	115 10,64 %	1	191 17,67 %	4	608 56,24 %		0,00 %	0	123 11,38 %		0,00 %		0,00 %	0	44 4,07 %	5	1081
REIMS	1	209 21,61 %	2	363 37,54 %	2	290 29,99 %		0,00 %	0	105 10,88 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	967
RENNES	1	1005 26,49 %	1	689 18,16 %	3	1734 45,70 %	0	72 1,90 %	0	178 4,69 %	0	50 1,32 %	0	66 1,74 %		0,00 %	5	3794
LA RÉUNION	2	151 48,55 %	1	64 20,58 %	1	96 30,87 %		0,00 %	0	0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	4	311
ROUEN	0	141 11,11 %	3	504 39,72 %	2	396 31,21 %		0,00 %	0	124 9,77 %	0	39 3,07 %	0	65 5,12 %		0,00 %	5	1269
STRASBOURG	4	785 73,36 %	0	107 10,00 %	1	178 16,64 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00 %	5	1070
TOULOUSE	2	711 33,40 %	2	622 29,22 %	0	172 8,08 %	1	414 19,45 %	0	126 5,92 %		0,00 %	0	92 3,61 %	0	84 3,95 %	5	2129
VERSAILLES	0	315 12,35 %	2	763 29,92 %	2	754 29,57 %	3	1825 3,69 %	6	4039 8,17 %	0	491 0,99 %	0	857 1,73 %	0	1164 2,35 %	5	2550
TOTAL	34	11292 22,84 %	41	12902 26,09 %	53	16880 34,14 %	3	1825 3,69 %	6	4039 8,17 %	0	491 0,99 %	0	857 1,73 %	0	1164 2,35 %	137	49450

Présent dans 29 académies sur 30, le SPELC obtient 11292 voix et 22,84 % des suffrages. Il gagne donc 0,8 % mais perd un siège (34).

Le taux de participation de 54,23 % est en baisse de près de 14 points par rapport à 2007 (68 %). Le taux d'abstention (45,77 %) augmente donc fortement. Il y a lieu de noter l'élargissement du corps électoral aux maîtres délégués. Ce corps électoral s'est accru de 8430 électeurs inscrits. Le nombre de sièges à pourvoir était le même qu'en 2007, soit 137.

### Les commentaires du SPELC

- Les trois principales organisations perdent des voix, mais seul le SPELC progresse en pourcentage. Il réduit à nouveau l'écart avec la CFTC et la CFDT. Ces trois syndicats récoltent plus de 82 % des suffrages, le reste se répartissant entre sept organisations.
- Le SNEC-CFTC obtient 12902 voix et 26,09 %. Il perd 2,44 % et 3 sièges (41).
- La FEP-CFDT obtient 16880 voix et 34,14 %. Elle perd 1,22 % et conserve ses sièges (53).

*Toutes nos félicitations aux élus et nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.*

**SPELC, nos compétences à votre service**

**1<sup>er</sup> SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN NOMBRE DE SIÈGES**

**Professionnel et indépendant**  
 - Liste de maîtres délégués  
 - Actions de médiation professionnelle  
 - Actions de médiation et conciliation  
 - Plans de travail

**Dynamique et proche de vous**  
 - Des représentants locaux  
 - Des représentants départementaux  
 - Des représentants régionaux  
 - Des représentants nationaux

**Des responsables nationaux agissant pour:**  
 - améliorer vos conditions de travail  
 - faire évoluer vos conditions de travail  
 - assurer qu'il y ait de la qualité de vos enfants

**LE SPELC VOUS SOUTIEN ET VOUS REPRÉSENTE**

**LE SPELC EST AU CŒUR DE VOS PROJETS.**

www.spelc-fed.fr